

Martin Leuenberger
Generalsekretariat der EDK
Haus der Kantone
Speichergasse 6
PF 660
3000 Bern 7

swissuniversities

Chambre des hautes écoles
universitaires

Berne, le 23 mars 2015

Dr. Raymond Werlen
Responsable de la chambre
T +41 33 335 07 69
werlen@swissuniversities.ch

Prise de position dans le cadre de la procédure d'audition *Maturité gymnasiale - garantie à long terme de l'accès aux hautes écoles*

Monsieur,

swissuniversities
Effingerstrasse 15, Case Postale
3000 Berne 1
www.swissuniversities.ch

Nous vous remercions de la possibilité qu'il nous est donnée de prendre position dans le cadre de cette procédure d'audition.

La CRUS et la CDGS ont été associées très tôt au au sous-projet 3 – *Gymnases – universités*, par la présence du Secrétaire général de la CRUS, Dr. Mathias Stauffacher, et du Président de la CDGS, Aldo Dalla Piazza, parmi ses mandataires ainsi que par la présentation de celui-ci au Bureau de la CRUS en décembre 2013. La plupart de nos préoccupations ont ainsi d'ores et déjà pu être prises en compte et nous vous en remercions.

Depuis le 1^{er} janvier 2015 et l'intégration de la CRUS au sein de swissuniversities, la chambre des hautes écoles universitaires assume les tâches assurées jusqu'à présent par la CRUS et qui ne sont pas explicitement assignées à un autre organe. À ce titre, la chambre souhaite encore ajouter certains commentaires, ayant fait l'objet de discussions avec la CDGS, au sous-projet 3 – *Gymnases – universités* – mais aussi aux sous-projets 2 – *Offres de soutien concernant les « examens communs »* – et 4 – *Orientation universitaire et de carrière*.

Les remarques qui suivent sont formulées à la lumière de la parution ultérieure des rapports du sous-projet 1 – *Définition, pour le gymnase, des compétences disciplinaires de base requises pour les études universitaires*, dont dépend l'admission aux universités, et du sous-projet 5 – *Durée de la formation menant à la maturité gymnasiale*, sur lesquels nous nous réjouissons de prendre position en temps voulu. La structure de la présente prise de position reprend celle du document mis à disposition par la CDIP dans le cadre de la procédure d'audition.

Rapport final de la direction de projet et de la CESFG portant sur les sous-projets 2, 3 et 4 (version du 28 août 2014)

3. Résultats des sous-projets

Le rapport final rapporte que certaines idées proposées par le groupe de travail, comme celle du stage scientifique, ont été accueillies avec un certain scepticisme par le Bureau de la CRUS (p. 14/24). Ceci est inexact puisque l'idée du stage scientifique, présentée au Bureau de la CRUS lors de sa séance du 13 décembre 2013, a été saluée par celui-ci. Dans ce contexte, la chambre des hautes écoles universitaires considère que le rapport devrait recommander aux cantons non seulement de permettre aux enseignantes et enseignants qu'ils emploient d'effectuer des stages scientifiques à l'université ou dans une haute école spécialisée, mais également de les financer.

4. Réflexions de la direction de projet et de la CESFG : mesures et recommandations

Sous-projet 2

La chambre n'est pas favorable à l'organisation d'examens communs au niveau cantonal. Le scénario 2 serait en effet difficile à mettre en place et risquerait de niveler le niveau des examens vers le bas.

Sous-projet 3

La chambre salue la volonté de **création ou élargissement de pools d'experts pour les examens de maturité (mesure n° 1)**. L'engagement, par ce biais, des professeurs en faveur de la collectivité devrait en effet être encouragé, mais sur une base volontaire. La chambre ne juge ainsi pas nécessaire une formalisation plus importante de ces activités, que ce soit en mentionnant celles-ci lors des entretiens de recrutement des professeurs, en les intégrant dans leurs cahiers des charges ou dans les rapports académiques annuels, comme le recommande le rapport du sous-projet 3 (p. 5/15).

La **collaboration par domaine disciplinaire (mesure n° 4)**, mérite elle aussi d'être encouragée. La reconnaissance de ces activités dans les rapports académiques annuels, recommandée par le rapport du sous-projet 3 (p. 9/15), relève cependant de la compétence des universités, qui choisissent en fonction de leurs intérêts de le faire ou non.

La chambre salue également la volonté de développement des **structures régionales de collaboration (mesure n°6)**. Elle est d'avis que cette collaboration devrait avoir lieu sur une base volontaire, par des contacts et échanges personnels.

Dans le cadre des nouvelles structures mises en place par l'intégration de la CRUS au sein de swissuniversities, des contacts sont pris avec la CDGS en vue d'une déclaration commune, qui pourra être l'occasion de préciser les modalités de la mise en œuvre de ces mesures sous une forme appropriée.

Sous-projet 4

La chambre doute qu'il soit possible, en l'absence d'une analyse scientifique de la situation actuelle, d'émettre des recommandations fondées sur la base du rapport du sous-projet 4.

Rapport du sous-projet 3 : gymnases – universités (version définitive du 11 février 2014)

La chambre comprend la volonté de développement de **formes de promotion des talents et des élèves à haut potentiel** évoquée dans le **domaine d'intervention 2**. Elle considère toutefois que la promotion des talents et des élèves à haut potentiel doit rester de la compétence des gymnases, auxquels il revient non seulement de soutenir mais également

de financer les initiatives en la matière. Dans ce contexte, des collaborations peuvent être mises en place au cas par cas par une concertation entre les universités et gymnases concernés, en évitant un formalisme excessif qui pourrait nuire à ces collaborations.

La chambre est en principe favorable à encourager les professeurs à offrir un **soutien individuel sous forme de parrainage de travaux de maturité (domaine d'intervention 3)**, pour autant que cela n'interfère pas avec leurs charges au sein de leur université.

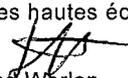
Comme déjà évoqué en ce qui concerne la mesure n°1, la reconnaissance de ces activités dans les rapports académiques annuels relève de la compétence des universités, qui choisissent en fonction de leurs intérêts de le faire ou non.

La chambre se prononce également en faveur d'un recours aux **stages scientifiques en milieu universitaire pour les enseignantes et enseignants de gymnase**, comme le prévoit le **domaine d'intervention 5**. Il s'agit cependant d'éviter une formalisation trop importante en amont, les modalités des stages devant être adaptées à leurs objectifs spécifiques et tenir compte des règlements des institutions concernées. Par ailleurs, comme déjà évoqué, alors que le rapport recommande aux cantons de *permettre* aux enseignantes et enseignants qu'ils emploient d'effectuer un stage scientifique à l'université ou dans une haute école spécialisée, la chambre est même favorable à ce qu'ils *financent* ceux-ci.

Le **domaine d'intervention 7** est pour sa part consacré à l'**accessibilité des informations scientifiques et des infrastructures universitaires pour les enseignantes et enseignants de gymnase**. La chambre soutient l'idée selon laquelle les différents instituts, départements ou institutions universitaires sont compétents pour régler la question. Les enseignantes et enseignants de gymnase sont, pour leur part, libres de prendre contact avec les institutions et de leur soumettre leurs projets.

Nous vous remercions par avance de la prise en compte de nos remarques lors de l'élaboration de la version finale du rapport et vous prions de recevoir, cher Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Chambre des hautes écoles universitaires de swissuniversities


Dr. Raymond Werlen

Responsable de la Chambre des hautes écoles universitaires